



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2019-197

PUBLIÉ LE 5 JUILLET 2019

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2019-07-03-005 - ARRÊTÉ portant modification de la composition nominative de la section régionale interministérielle d'action sociale de la région Centre-Val de Loire (SRIAS) (5 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2019-07-03-005

ARRÊTÉ portant modification de la composition
nominative de la section régionale interministérielle
d'action sociale de la région Centre-Val de Loire (SRIAS)

**SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES**

ARRÊTÉ

**portant modification de la composition nominative de la section régionale
interministérielle
d'action sociale de la région Centre-Val de Loire
(SRIAS)**

**Le Préfet de la région Centre-Val de Loire,
Préfet du Loiret,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9, alinéa 2, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, notamment ses articles 5, 7 et 8 ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 juin 2006 modifié fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;

Vu le décret du 2 août 2017 nommant M. Jean-Marc FALCONE préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret, à compter du 28 août 2017 ;

Vu les désignations formulées par les administrations et les organisations syndicales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19.047 du 25 avril 2019 portant composition nominative de la section régionale interministérielle d'action sociale de la région Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19.084 du 20 mai 2019 portant nomination du président de la section régionale interministérielle d'action sociale de la région Centre-Val de Loire ;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales.

ARRÊTE

Article 1: L'arrêté n°19.047 du 25 avril 2019 portant composition nominative de la section régionale interministérielle d'action sociale de la région Centre-Val de Loire est modifié comme suit :

* **Le Président**, M. Thierry TAMÉ, élu par le collège des représentants du personnel

*** Collège des représentants des services déconcentrés de l'administration, en charge de la mise en œuvre d'une politique ministérielle d'action sociale (12 membres) :**

- Services du ministère de l'intérieur :

Titulaire : M. Nicolas POETTE, chef du bureau des ressources humaines, de la formation et de l'action sociale, et du service départemental d'action sociale de la préfecture de l'Eure-et-Loir

Suppléante : Mme Dominique BEAUX, collaboratrice du chef du service départemental d'action sociale à la préfecture du Loiret

- Directions départementales interministérielles :

Titulaire : Mme Anaïs BORDAIS, secrétaire générale de la direction départementale de la protection des populations du Loiret

Suppléante : Mme Geneviève FAYE, secrétaire générale de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Indre

Titulaire : Mme Édith ROCCA, secrétaire générale de la direction départementale des territoires du Loiret

Suppléant : M. Jean-Luc MONFORT, secrétaire général adjoint de la direction départementale des territoires du Loiret

- Services du ministère de la justice :

Titulaire : M. Jean-Yves RASETTI, chef du département des ressources humaines et de l'action sociale, antenne de Dijon

Suppléante : Mme Isabelle LARBAIN, adjointe au chef du département des ressources humaines et de l'action sociale, antenne de Dijon

- Services des ministères de l'économie et des finances, et de l'action et des comptes publics :

Titulaire : Mme Sylvie DENIS, directrice régionale des douanes et des droits indirects

Suppléante : Mme Viviane VENAT, déléguée des services sociaux du Loiret

- Rectorat :

Titulaire : Mme Nathalie MARAIS, conseillère technique de service social

Suppléante : Mme Sophie COLLONNIER, chef du bureau de l'action sociale

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement :

Titulaire : Mme Annie SOUTON, conseillère technique de service social

Suppléante : Mme Marinette TIFFAY, chef d'unité au département des ressources humaines, des emplois et des compétences et de l'action sociale

- Direction régionale des affaires culturelles :

Titulaire : M. Thibaud DUVERGER, secrétaire général adjoint

Suppléante : Mme Elisabeth DELAHAYE, directrice des ressources humaines

- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt :

Titulaire : Mme Sabrina DETRY-HEBBE, gestionnaire de proximité au bureau
des ressources humaines

Suppléante : Mme Florence BELLENGER, secrétaire générale adjointe

- Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale :

Titulaire : Mme Marie-Christine MABROUKI, secrétaire générale adjointe

Suppléant : M. Hervé GUESTAULT, secrétaire général

- Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi :

Titulaire : Mme Mathilde NASTORG, assistante sociale

Suppléante : Mme Naïma HOUTAR ASSAOUI, responsable ressources
humaines et formation

- Services du ministère des armées :

Titulaire : Mme Aurore BERGE, conseillère technique de service social,
Orléans

Suppléante : Mme Valérie FEDELICH, conseillère technique de service social,
Tours

*** Collège des représentants du personnel, membres des organisations syndicales de fonctionnaires, représentées au comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État (13 membres)**

- Force ouvrière :

Titulaires : M. Thierry PAIN
M. Pascal SABOURAULT
Mme Marie-Noëlle BLERON

Suppléants : Mme Stéphanie CLEMENT
M. Mickaël PETIT
M. Julien GIRAUDIER

- Fédération syndicale unitaire :

Titulaires : Mme Marie MONBAILLY
Mme Guylène JEGOU

Suppléants : M. Raphaël TRIPON
Mme Sonia NOZIERE

- Union nationale des syndicats autonomes :

Titulaires : M. Nicolas ROLLAND

Suppléants : M. Thierry ROSIER
M. Alexandre DUPRE
Mme Nathalie FEUILLERAT

- Confédération française démocratique du travail :

Titulaires : Mme Christine RUET
M. Xavier FLEURY
Suppléants : Mme Viviane BORGHMANS
M. Didier SATAR

- Confédération générale du travail :

Titulaires : Mme Claire BESSEIGE
M. Patrice LONGE
Suppléants : Mme Stéphanie DESTERNES
désignation ultérieure

- Union syndicale Solidaires :

Titulaire : M. Richard PELLUCHON
Suppléante : Mme Laëtitia CASSIRAME

- Confédération générale des cadres :

Titulaire : M. Thierry BRICQUEBEC
Suppléante : Mme Nadège CARZANA LE BIHAN

Article 2 : Sont désignées en qualité de membres associés de la section régionale interministérielle d'action sociale sans voix délibérative :

- Mme Sabine HUSS, directrice de la plateforme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines,
- Mme Alexandra MESSANT, conseillère action sociale et environnement professionnel de la plateforme susvisée.

Article 3 : Le mandat des membres titulaires et suppléants de la section régionale interministérielle d'action sociale prend fin en cas de changement d'affectation. Un nouveau membre est alors proposé en remplacement. Sa nomination intervient par arrêté modificatif.

Article 4 : La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de chacun des départements de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 03 juillet 2019
Pour le Préfet, et par délégation,
La secrétaire générale pour les affaires régionales
signé : Edith CHATELAIS

Arrêté n° 19.117 enregistré le 03 juillet 2019

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire**

Secrétariat général pour les affaires régionales

181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**

- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**

28, rue de la Bretonnerie

45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique

Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.